

BIENVENUE AU CONGRÈS ORDINAIRE

Samedi 28 juin 2014
jungkunst Halle 52, Winterthour
Début: 10h15

Important : Les camarades délégué-e-s reçoivent avec ce cahier une carte de délégué-e, qui devra impérativement être échangée à l'entrée de la salle de réunion contre une carte de vote. Les délégué-e-s doivent être enregistré-e-s auprès du secrétariat central. Une éventuelle suppléance doit ainsi obligatoirement être préalablement discutée avec ce dernier. Nous rappelons à chacune et à chacun que le remplacement d'une carte de délégué-e perdue ou oubliée n'est possible qu'en cas de force majeure.

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour.....	2
Indications importantes au sujet du Congrès	4
Information sur le site.....	7
Règlement du Congrès.....	9
Ordre du jour point 3: Procès-verbal du congrès 2012.....	11
Ordre du Jour point 4 : Rapport de gestion 2012-2013	11
Ordre du jour point 6 : Recommandations de vote.....	12
Ordre du jour point 8: Élections	13
Ordre du jour point 9: Justice fiscale	19
Ordre du Jour Point 11: Résolutions et propositions.....	37

ORDRE DU JOUR

Samedi 28 juin 2014, 10h15 – env. 18h00

1. Ouverture et salutations

Ouverture du Congrès du parti

Message de bienvenue

Élection des scrutatrices et scrutateurs

Élection de la commission de vérification des mandats

Élection du bureau de vote

2. Déroulement du Congrès

Communications

Vote du règlement du Congrès (le règlement de vote est intégré)

Vote de l'ordre du jour

3. Procès-verbal du Congrès ordinaire du 8 et 9 septembre 2012 à Lugano

(Disponible à l'adresse www.pssuisse.ch/congres)

4. Vote du rapport d'activité 2012/2013

(Disponible à l'adresse www.pssuisse.ch/congres)

5. Discours de Christian Levrat, président du PS suisse

6. Recommandations de vote pour la votation populaire du 28 septembre 2014

- Initiative populaire «Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration!»
- Initiative populaire «Pour une caisse publique d'assurance-maladie»

7. Discours d'Alain Berset, conseiller fédéral

8. Élections

- Réélection de la présidence
- Membres du Comité directeur élus directement par le Congrès

9. Point fort: justice fiscale

Conférence d'introduction / Discours

- Adoption d'un papier de position: « une politique socialiste en matière fiscale, pour tous sans, sans privilèges »
- Résolution Susanne Leutenegger-Oberholzer «OUI à l'initiative contre les forfaits fiscaux»

- Résolution du Comité directeur « Un chèque pour chaque enfant (initiative pour les chèques-enfants) »

10. Discours de Simonetta Sommaruga, conseillère fédérale

11. Traitement des autres propositions et résolutions

- Résolution PS 60+: « Les recettes d’hier ne sont pas la solution aux problèmes d’aujourd’hui. Contre la réintroduction du statut de saisonnier »
- Résolution Comité directeur « Poursuivre le plan d’action du PS migrant-e-s – promouvoir la transnationalité des listes électorales »
- Résolution Brice Touilloux, PS Genève, « Projet Comité d’Olten 2018 »

12. Divers/fin

INDICATIONS IMPORTANTES AU SUJET DU CONGRÈS

Documentation du Congrès

Cet envoi contient:

- Les cartes de vote (incessibles – le mandat fait l'objet d'un contrôle à l'entrée)
- L'ordre du jour définitif
- Le règlement du Congrès ordinaire 2014 du parti
- Adoption d'un papier de position: « *une politique socialiste en matière fiscale, pour tous sans, sans privilèges* »
- Les propositions du Comité directeur
- Les autres propositions déposées, en lien avec l'ordre du jour du Congrès
- Les informations sur le lieu du Congrès

Organisation du Congrès

- Direction:
Christian Levrat / Andy Tschümperlin / Marina Carobbio / Leyla Gül / Barbara Gysi / Jacqueline Fehr / David Roth / Géraldine Savary / Flavia Wasserfallen
- Organisation et logistique : Miriam Dürr
Contact: PS Suisse, Miriam Dürr, Spitalgasse 34, case postale, 3001 Berne
Courriel : miriam.duerr@spschweiz.ch
Téléphone : 031 329 69 79

Cartes de délégué-e

Les cartes de délégué-e feront partie du 2^e envoi qui sera directement adressé aux délégué-e-s inscrits au Congrès. Elles devront être échangées contre des cartes de vote à l'entrée du Congrès.

Procédure et délais pour les propositions et résolutions

1. Date limite de transmission : 12 mai 2014 (expiré)

2. Date limite de transmission : 11 juin 2014

D'autres résolutions et proposition concernant les affaires traitées au Congrès, ainsi que celles concernant les recommandations de vote pour le scrutin du 28 septembre peuvent être envoyées au **secrétariat central d'ici au mercredi 11 juin 2014, à midi**. Celles-ci seront traduites par le secrétariat central et publiées sur Internet, avec les commentaires du Comité directeur, le mardi 24 juin à 17h ; elles seront par ailleurs distribuées lors du Congrès.

Tous les documents sont à soumettre à:

PS Suisse, Congrès, Miriam Dürr, Case postale, 3001 Bern

Congres-proposition@pssuisse.ch

Nous vous prions en outre de bien vouloir nous faire parvenir les documents susmentionnés en format Word et non en PDF.

Recommandations du Comité directeur, documents remis sur place

Les documents remis sur place comprenant notamment les prises de position du CD sur les diverses propositions et résolutions seront publiés sur Internet le **mardi 24 juin 2014, dès 17h00** (www.pssuisse.ch/congres) et distribués au délégué-e-s à l'ouverture du Congrès.

Prise de parole et propositions

Vous trouverez des formules de demande de prise de parole près de l'estrade. Merci de les remplir de manière lisible et complète et de les remettre au secrétariat du Congrès. Les formules incomplètes ou illisibles ne seront pas retenues. Les propositions doivent être déposées par écrit de la même manière.

Traduction simultanée

Les débats font l'objet d'une traduction simultanée de l'allemand, français et italien. Pour des raisons d'économie de moyens, il y a moins d'écouteurs que de participant-e-s. Merci donc de les laisser à la disposition de celles et de ceux

qui ont besoin de la traduction simultanée. **Merci aussi de rendre impérativement les écouteurs en sortant de la salle !**

Subsistance lors du Congrès

Un buffet proposant boissons et repas sera à disposition des congressistes durant toute la journée.

INFORMATION SUR LE SITE

Site du Congrès et accès

La Halle 52 se situe à la Place Katharina-Sulzer, 8400 Winterthur.

Trajet en train

Le site www.cff.ch, le numéro de téléphone de Rail Service 0900 300 300 (service payant), le service sms (demande au no 222) et des applications diverses pour téléphone mobile donnent tous les horaires des liaisons directes et des trains directs et intercity pour Winterthur.

A pied, la Halle 52 est atteignable en 15 minutes environ depuis la gare CFF.

Trajet en voiture

Nous vous recommandons de privilégier les transports publics pour vous rendre à Winterthur, ce d'autant plus qu'il s'y tiendra la fête de Saint-Alban le même week-end.

Réservation d'hôtel

Comme le Congrès 2014 se tient sur un seul jour, le PS Suisse n'a pas procédé à une pré-réservation de chambres d'hôtel, à Winterthur. Si vous avez besoin d'une chambre, nous vous invitons à prendre directement contact avec l'office du tourisme de Winterthur. Merci de votre compréhension.

Contact:

Winterthur Tourismus, Hauptbahnhof, 8401 Winterthur

Tél. +41 (0)52 267 67 00, Fax +41 (0)52 267 68 58

tourismus@win.ch

www.winterthur-tourismus.ch

Plan



RÈGLEMENT DU CONGRÈS

Art. 1 Ouverture

Immédiatement à l'ouverture, le Congrès désigne :

- les scrutateurs et scrutatrices et leurs remplaçant-e-s
- la commission de contrôle des mandats
- la ou le président-e du bureau de vote, si nécessaire

Art. 2 Objets portés à l'ordre du jour et propositions

L'article 12, chiffre 10 des statuts dispose que le Congrès ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour. Les exceptions ne sont possibles que pour des urgences ou si le Comité directeur fait une proposition dans ce sens. Par analogie, on ne traite que des propositions relatives à des sujets figurant à l'ordre du jour.

Art. 3 Résolutions

Les résolutions doivent parvenir au secrétariat central jusqu'au **11 juin 2014 12h00**. Elles seront traduites et publiées sur le site Internet du PS le mardi 24 juin 2014 à 17h00 et figureront également dans le cahier à disposition sur place.

Art. 4 Temps de parole

Le temps de parole est de quatre minutes au plus. La présidence du moment peut accorder une prolongation du temps de parole. Sur proposition d'un membre du Congrès, cette prolongation est mise aux voix.

Art. 5 Liste des oratrices et des orateurs

Qui veut prendre la parole s'annonce au secrétariat du Congrès. Les oratrices et orateurs ont le droit de prendre la parole une seconde fois sur un même objet. Celles et ceux qui n'ont pas encore pu s'exprimer ont la priorité. Seul le Congrès peut autoriser une troisième prise de parole sur un même objet. Il est possible de déposer une motion d'ordre en tout temps.

Art. 6 Motions d'ordre

Les motions d'ordre sont traitées sans délai.

Art. 7 Propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, à clore les débats

Les propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, ou à clore les débats sont traitées comme des motions d'ordre. La liste des orateurs et oratrices inscrits et n'ayant pas encore pu s'exprimer est communiquée au congrès avant le vote. Si le Congrès vote la clôture des débats, les personnes qui rapportent ont le droit de faire une déclaration finale.

Art. 8 Majorité

Les décisions se prennent à la majorité simple des voix. En cas d'égalité de voix, le ou la président-e départage.

Si la majorité n'est pas évidente ou si un membre du Congrès l'exige, le ou la président-e fait compter les voix.

Art. 9 Élections : dispositions générales

Les élections se font en général à main levée. Sur proposition du Comité directeur, le Congrès peut décider qu'elles auront lieu au vote à bulletin secret. Lorsqu'il faut élire une seule personne, la majorité absolue est requise lors des deux premiers tours de scrutin. Dès le troisième tour, la majorité relative suffit.

L'élection des 3 membres du Comité directeur peut se faire au bulletin de liste. Si les candidat-e-s ayant obtenu la majorité absolue sont plus nombreux que 3, celles et ceux ayant le moins de voix ne sont pas élus.

Le bureau de vote est composé du/de la président-e du bureau et des scrutatrices et scrutateurs.

Art. 9.1 Élections : bulletins nuls

Les bulletins de vote sont nuls lorsqu'ils

- a) comportent des noms qui n'ont pas été remis à titre de nomination avant le vote et communiqués en tant que tels au Congrès,
- b) cumulent les noms,
- c) sont illisibles ou absurdes,
- d) sont blancs.

Art. 10 Déroulement des débats

Le/la président-e veille au bon déroulement des débats, qui doivent être sereins et professionnels. Le cas échéant, il/elle rappelle les orateurs ou oratrices à l'ordre. Sur proposition du/de la président-e, le Congrès peut décider de faire quitter la salle à la personne qui perturbe les débats intentionnellement malgré deux rappels à l'ordre préalables.

Art. 11 Langue

Chacune et chacun s'expriment dans la langue nationale de leur choix. Les propositions du Comité directeur qui figurent à l'ordre du jour sont présentées au Congrès en allemand et en français. Les présentations et les prises de paroles sont traduites simultanément d'allemand en français et vice versa.

Art. 12 Procès-verbal des décisions

Les débats du Congrès font l'objet d'un procès-verbal décisionnel. Ils sont également enregistrés sur DVD et archivés.

ORDRE DU JOUR POINT 3: PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS 2012

Approbation du procès-verbal du Congrès ordinaire de Lugano des 8 et 9 septembre 2012. Il est publié à l'adresse : www.pssuisse.ch/congres. Il est également possible de commander une version papier au secrétariat central.

ORDRE DU JOUR POINT 4 : RAPPORT DE GESTION 2012-2013

Par souci écologique et pour faire des économies, le rapport d'activité 2012-2013 n'est accessible que sous forme électronique et chaque partie n'est rédigée que dans la langue de son auteur-e. Il ne sera donc ni imprimé, ni envoyé aux sections, mais il sera possible de le télécharger dès le 27 mai 2014 sur le site Internet du PS Suisse à l'adresse: www.pssuisse.ch/congres.

ORDRE DU JOUR POINT 6 : RECOMMANDATIONS DE VOTE

Objets de la votation populaire du 28 septembre 2014

Au cours de sa séance du 21 mai 2014, le Conseil fédéral a décidé de soumettre les objets suivants à la votation populaire du 28 septembre 2014:

1. Initiative populaire «Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration!»
2. Initiative populaire «Pour une caisse publique d'assurance-maladie»

Le Comité directeur traite les projets de votations dans sa séance du 20 juin 2012. Ils seront disponibles dans la documentation distribuée sur place le 28 juin lors du Congrès et, dès le 24 juin à 17h00, mis en ligne sur le site du PS Suisse (www.pssuisse.ch/congres).

ORDRE DU JOUR POINT 8: ÉLECTIONS

Élection à la présidence

Se représente :

Christian Levrat, conseiller aux Etats (FR)

Élection à la vice-présidence

Se représentent :

Marina Carobbio, conseillère nationale (TI)

Barbara Gysi, conseillère nationale (SG)

Jacqueline Fehr, conseillère nationale (ZH)

David Roth, député au Grand Conseil (LU)

Géraldine Savary, conseillère aux Etats (VD)

Proposition du Comité directeur: le Comité directeur propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès.

Élection des membres du Comité directeur directement élu-e-s par le Congrès

Se représentent :

Mario Carera, Berne

Vera Ziswiler, Zurich

Est démissionnaire:

Lathan Suntharalingam, Lucerne

Se présentent (voir les candidatures aux pages suivantes) :

Françoise Bassand, Zurich

Filipo Rivola, Lausanne

Françoise Bassand



«Ich bewerbe mich für die Geschäftsleitung der SP Schweiz, um mich auf nationaler und kantonaler Ebene für den Einbezug von MigrantInnen einzusetzen.»

* 15.6.1963 in Porrentruy Jura, aufgewachsen in Basel
 Zivilstand verheiratet mit Martin Furler Bassand, zwei Kinder (geb. 2000 und 2003)
 Sprachen: Deutsch/Französisch (bilingue), Englisch, Italienisch, Dänisch
 Adresse: Ankerstrasse 11, 8004 Zürich, Tel. 044 241 10 14, francoise.bassand@bluewin.ch
 Social media: www.twitter.com/francoiseleste
www.facebook.com/francoise.bassand

Ausbildung

2000 Eidg. Fachausweis Ausbilderin
 1988-1991 Kunstausbildung an der F+F Schule, Diplom (HF)
 1985-1988 Studium an den Universitäten Basel und Zürich (phil.I)
 Germanistik, Nordistik, Publizistik
 1981-1985 Tanzausbildung und Performances in der Schweiz, Österreich und Kalifornien
 1982 Matur B, Gymnasium am Kohlenberg, Basel

Politische Mandate

seit 2008 Schulkommission für Sonderschulen und sonder-pädagogische Angebote, Stadt Zürich (gemeinderätliche Kommission)
 seit 2006 Kreisschulpflege Limmattal, Zürich

Politische / ehrenamtliche Tätigkeit

seit 2013	Vorstand MigrantInnen SP Schweiz
2012-14	Geschäftsleitung, SP Kanton Zürich
2012-13	Arbeitsgruppe Kultur, SP Stadt Zürich
2011-13	E-Campa Gruppe, SP Kanton Zürich
2010-13	Co-Präsidentin Bildungskommission SP des Kantons Zürich
2009-11	Vorstand SP Kreis 4 Zürich
2006	Beitritt SP

Berufliche/künstlerische Tätigkeit

2001-2007	Leitung der Abteilung Weiterbildung, Mitglied der Schulleitung F+F Schule für Kunst und Mediendesign, Zürich
1998-2001	Galeristin/Kuratorin, Celeste & Eliot Kunstsalon, Zürich
1995-2001	Dozentin im Bereich Gestaltung/Erwachsenenbildung, Migros Klubschulen, Zürich
1995-2000	Mitinitiantin von Kunstaustauschprojekten (UK, USA, Österreich, Frankreich, Westschweiz)
1993-1995	Direktionsassistentin Pro Helvetia, Schweizer Kultur-stiftung, Zü- rich
1991-1993	Temporärjobs und Reisen nach Singapur, China, Thailand und in die USA
1989-2000	diverse Ausstellungen im In- und Ausland, literarische Publikationen und kuratorische Tätigkeit

Mitgliedschaften

Vorstand MieterInnen-Verband Region Zürich
 Mitbegründerin und Co-Präsidentin Swiss Equality Group
 Genossenschaft Dreieck und Genossenschaft Kalkbreite, Zürich

Filippo Rivola

Passage Perdonnet 1
1005 Lausanne
076 33 99 640
filippo.rivola@gmail.com



Chères et chers camarades,

Dans la *Divina Commedia*, Dante écrivait "*Nel mezzo del cammin di nostra vita, mi ritrovai per una selva oscura, che la retta via era smarrita*". Arrivé tout récemment dans la trentaine j'ai réalisé que, contrairement à Dante, au bout de ma jeunesse je n'ai pas perdu mon droit chemin, qui reste résolument à gauche. Engagé depuis des années au sein de la Jeunesse socialiste suisse (dont je suis le secrétaire romand et membre du comité national), je souhaite continuer mon engagement dans la politique nationale et le poursuivre au sein du PS Suisse. Tessinois qui habite en Romandie, accessoirement homosexuel, j'ai un regard particulier sur la défense des minorités et des plus faibles de notre société. Géographe de formation, je sais que les défis qui nous attendent à l'avenir ne pourront être relevés qu'en ayant un regard global sur plusieurs aspects: une bonne planification du territoire, la mixité sociale, un niveau de vie adéquat et décent pour tout le monde ainsi qu'une vraie et réelle égalité entre hommes et femmes. Ces valeurs sont celles qui m'ont fait entrer en politique depuis 2008 et devenir ensuite actif pour la JSS. En fin de mandat, je perçois ma présence dans le comité PS comme un moyen de poursuivre efficacement ces buts.

Parcours de vie

Naissance le 03.05.1984 à Locarno

Scolarité obligatoire au Tessin

Maturité fédérale au gymnase de Bellinzona

Etudes universitaires à Lausanne: Licence ès Lettres en géographie, histoire et cinéma

Parcours professionnel

2012 – 2014 : Vice-secrétaire central de la Jeunesse Socialiste Suisse de 2012 à 2014

2011 - ... : Chargé de recherche à l'Université de Genève (Observatoire Universitaire de la Mobilité) et à l'Université de Lausanne (Institut de Géographie et Durabilité)

2007-2009: Assistant étudiant à l'Institut de Géographie de l'Université de Lausanne

Mandats politiques

Membre du Comité directeur de la JSS à partir de 2012.

2008 – 2010 : Membre du Conseil communal de Pianezzo (TI) entre 2008-2010. Président du Conseil communal pour l'année 2008.

Engagements associatifs

Membre du comité et présidence de l'association des étudiant-e-s LGBT de l'Université de Lausanne

Membre du comité de Pink Cross

Engagement militant dans plusieurs associations: ATE, Initiative des Alpes, Amnesty Suisse, etc.

Connaissances linguistiques

Italien Langue maternelle

Français Couramment écrit et parlé (niveau bilingue)

Allemand Bonnes connaissances tant à l'écrit et à l'oral

Suisse Allemand Connaissances de base

Anglais Apprentissage autodidacte: bonne compréhension et expression

ORDRE DU JOUR POINT 9: JUSTICE FISCALE

Papier de position du Comité directeur du PS Suisse

Une politique socialiste en matière fiscale pour tous, sans privilèges

1. Sans impôts, pas de service public ni juste répartition des richesses !

Le PS s'engage pour une société aussi juste que progressiste où les chances sont égales pour toutes et tous. Cela implique un État en mesure d'agir efficacement parce que disposant des ressources nécessaires. Ce dernier doit garantir à ses citoyen-ne-s la sécurité sociale, une formation de qualité supérieure, de bonnes infrastructures et institutions de service public ainsi qu'une offre culturelle la plus diversifiée possible. Ce sont les recettes fiscales qui financent ces tâches et prestations des collectivités publiques comme elles assurent la péréquation financière sociale et régionale grâce à l'État.

La politique fiscale est donc une composante essentielle de l'action et de la politique socialiste. Elle fait partie des priorités du PS Suisse qui revendique la justice pour tous, sans privilèges et milite pour une société solidaire¹. C'est que la justice fiscale ne cesse d'être laminée - comme l'équité sociale - par l'introduction de niches spécifiques dont profitent les plus aisés. En outre, la législation actuelle ne correspond plus aux conditions de vie réelles de plus en plus de personnes, manquant ainsi à remplir son rôle d'une imposition correcte qui contribue efficacement aux efforts de l'état tout en permettant une juste redistribution des richesses.

La justice fiscale signifie donc une imposition équitable en fonction du principe de la capacité financière comme le stipule la Constitution fédérale à l'alinéa 2 de son article 127. La justice fiscale n'implique aucun privilège des riches par rapport aux pauvres, des personnes morales par rapport aux personnes physiques, des investisseurs ou des spéculateurs par rapport aux travailleuses et travailleurs. Les impôts constituent ainsi la condition impérative du financement des prestations publiques : leur perception ne peut souffrir d'une quelconque lacune ou exception. Quiconque vit en Suisse profite automatiquement des infrastructures à disposition et doit donc contribuer à leur financement en fonction de ses possibilités. La charge fiscale doit être répartie sur toutes les épaules. L'écart entre riches et pauvres, entre managers et travailleurs, entre les nations, les cantons et les communes doit être corrigé au moyen d'une fiscalité efficace.

¹ Voir [Propositions socialistes pour simplifier les impôts et rétablir l'égalité devant le fisc](#). Berne, 5 juillet 2005.

Depuis l'introduction, en 2003, du frein aux dépenses sur le plan fédéral et de dispositifs similaires dans les cantons, la politique est strictement gérée sur le plan des recettes : quiconque souhaite réduire les dépenses des collectivités publiques n'est plus contraint de réviser les lois correspondantes, il suffit de couper directement le robinet. Cela a eu notamment pour effet de circonscrire le champ des affrontements autour de la politique sociale aux seules orientations fiscales. Ces dernières années, la volonté de la droite d'affaiblir l'état s'est considérablement renforcée, se traduisant, en particulier dans certains cantons, par la réduction de ses prestations en raison de baisses fiscales massives². Outre des réductions d'impôts pour les hauts revenus et les grandes fortunes, plusieurs cantons ont purement et simplement aboli des taxes sur les successions ou encore sur divers types de bénéfices d'entreprises, à l'unique avantage des plus nantis. De fait, les moyens nécessaires - par exemple à une école publique de qualité - manquent cruellement. Les conséquences sur celles et ceux qui peuvent se permettre d'inscrire leurs enfants dans des écoles privées restent largement marginales.

Dans le cadre des débats consacrés à la politique fiscale et financière, la droite s'est ainsi pratiquement exclusivement fixée sur le taux d'imposition alors même que personne n'a pu - jusqu'ici - établir une relation de cause à effet entre son ampleur et la prospérité ou la croissance économique. Les pays scandinaves, où il est particulièrement élevé comptent, ainsi également parmi les plus prospères et les plus compétitifs sur le plan international.

2. Le riches sont devenus et deviendront toujours plus riches

En 2014, les 300 personnes les plus riches de Suisse disposaient, selon le magazine Bilan, d'une fortune avoisinant les 564 milliards de francs, 100 milliards de plus qu'avant la crise financière. Sur le plan international, la Suisse fait partie des pays où la fortune est la plus inégalement répartie³, uniquement précédée par la Namibie ou encore Singapour. On estime que 10% de la population y possède plus de 83% de la fortune totale⁴.

Pour autant, l'écart entre les salaires n'a cessé de se creuser ces dernières années. L'enquête de l'Office fédéral de la statistique (OFS) confirme ce déséquilibre croissant : tandis que les salaires d'une minorité plus aisée ont augmenté d'au moins 39% entre 1996 et 2010, les revenus modestes et moyens ont dû se contenter d'une hausse de 7 à 8%. La discrimination salariale des femmes s'est également accrue et cet écart n'est pas seulement lié aux excès de

² Voir [Zentralschweizer SP-Sektionen kämpfen gegen Steueroasen](#). Berne, 16 avril 2014.

³ u.a. Credit Suisse Research Institute. Global Wealth Databook. Zürich, 2010, Ueli Mäder et al. Wie die Reichen denken und lenken. Zürich, 2010.

⁴ Hans Baumann/Beat Ringger (Hrsg.). Richtig Steuern. Zürich, 2011.

quelques top-managers: les salaires des 10% des gens les mieux rémunérés dans notre pays - environ 400'000 personnes - ont également considérablement augmenté par rapport aux bas et moyens salaires⁵. Cette tendance est par ailleurs loin de s'éteindre, les chiffres de l'OFS infirment ainsi la théorie selon laquelle tout le monde profite de la croissance économique. En réalité, depuis 2010, les salaires de ces 10% de personnes les mieux rémunérées ont augmenté - en moyenne - de 9'900 francs par année alors que ceux des 10% les moins bien payées ont diminué de près de 300 francs par personne et par année.

Ce déséquilibre croissant, sur le plan mondial, entre revenus et fortune va de pair avec la baisse constante des prélèvements fiscaux. Influencés par le discours néolibéral qui veut « moins d'impôt, moins d'état et plus de responsabilité individuelle » et en fonction de la mobilité toujours plus grande des multinationales et des millionnaires, la plupart des états misent sur le court terme et tentent leur « chance » en baissant les impôts les uns après les autres. Il y a des décennies que les socialistes mettent en garde contre cette concurrence absurde, sans parvenir pour autant à faire cesser ce jeu dangereux aux conséquences dramatiques.

Le dernier ouvrage de l'économiste français Thomas Piketty⁶ démontre sans équivoque comment les plus aisés se sont encore enrichis ces dernières années : dans la mesure où le capital génère plus de revenus que la croissance économique, la part de gâteau des grandes fortunes ne cesse de s'accroître. En outre, plus les différences se creusent entre riches et pauvres et plus les problèmes sociaux augmentent comme le confirme l'analyse du britannique Richard Wilkinson⁷. Qu'il s'agisse de la criminalité, de santé publique ou d'espérance de vie, les pays où l'inégalité est la plus flagrante - à l'image des États-Unis - connaissent des difficultés. En raison de l'enrichissement éhonté de certains - et pas forcément d'entrepreneurs qui créent des places de travail - ce n'est pas seulement la justice sociale qui souffre, mais aussi la démocratie dans son ensemble.

Même l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) constate les conséquences fatales de cette politique néolibérale et reconnaît que, dans pratiquement tous les pays industrialisés, la part du revenu national détenue par une minorité aisée ne cesse de s'accroître, en particulier aux USA, où elle a plus que doublé entre 1980 et 2012 (20%). En Suisse, la part de revenu des plus riches est passée, dans le même temps, de 8,5 à 11%. L'évolution de la fiscalité n'y est pas étrangère : entre 1981 et 2013, dans les pays industrialisés, les quotités des revenus les plus élevés ont baissé de 66 à 43% tandis que - grâce à diverses lacunes -- l'imposition effective a également

⁵ Daniel Lampart/David Gallusser. SGB Dossier Nr. 97. Boni und wachsende Lohnschere. Bern, 2013.

⁶ Thomas Piketty. Capital in the Twenty-First Century. Cambridge, 2014.

⁷ Richard Wilkinson. [The Spirit Level: Why Equality is Better for Everyone](#). London, 2010.

diminué. La raison de cette inégalité grandissante est notamment le fruit de l'explosion des hauts revenus grâce aux salaires et autres boni excessifs, d'abord dans le secteur financier, puis - progressivement - dans pratiquement toutes les autres branches de l'économie. La correction temporaire due à la crise financière de 2008 est, aujourd'hui déjà, plus que compensée.

Cette tendance a au moins un effet politique positif : confrontés à l'augmentation de leur dette suite à la crise, la plupart des états ne peuvent plus se permettre d'ignorer la situation et appellent, sur le plan international, à de nouvelles règles, difficilement imaginables il y a quelques années encore, si ce n'est dans les cercles de réflexion socialistes. L'échange automatique d'information en matière fiscale⁸ (AIA) a été défini comme un standard global par l'OCDE, qui a également décidé d'un plan de mesures concrètes pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices⁹ (Base Erosion and Profit Shifting, BEPS). Cela va porter un coup fatal au modèle d'affaires helvétique basé sur le secret bancaire, propice à la soustraction fiscale, comme au concept d'imposition des bénéfices des entreprises agressivement mené par la Suisse au détriment - notamment - de ses voisins européens. L'OCDE a également décidé de lutter contre la tolérance tacite à l'égard des flux financiers illicites (Illicit Financial Flows) en provenance de pays en voie de développement et dépassant largement les montants de l'aide au développement. Dans ce domaine aussi, la politique fiscale joue un rôle central.¹⁰

3. Les éléments principaux d'un système fiscal équitable

a. Pas de privilèges et moins de déductions

Le système fiscal actuel doit être plus simple et plus juste. Car, dans un dispositif basé sur la progressivité de l'impôt, la multitude de déductions possibles favorise toujours les personnes déjà les plus aisées, vidant de sa substance le principe de l'imposition selon la capacité économique et financière. Lorsque les familles, les investissements écologiques, les dons à des formations politiques, etc. sont encouragés, dans le cadre de l'impôt fédéral direct, par le biais de déductions, ce sont toujours les plus hauts revenus qui en profitent le plus tandis que toute la collectivité fait face à la baisse des recettes fiscales.

b. Une assiette plus large permet des baisses d'impôts sans perte de recettes

⁸ OECD, [Standard for Automatic Exchange of Financial Account Information](#), Paris 2014

⁹ OECD, [Action Plan on Base Erosion and Profit Shifting](#), Paris, 2013.

¹⁰ OECD, [Illicit Financial Flows from Developing Countries: Measuring OECD Responses](#), Paris 2014.

Le principe de l'imposition selon la capacité économique stipule que tous les types de revenus soient imposés de manière identique, indépendamment de leur origine. Cela signifie que les salaires, les intérêts et revenus du capital, les dividendes, les héritages comme les gains immobiliers soient placés sur pied d'égalité. Plus l'assiette fiscale est large, moins la quotité d'impôt doit être importante. Cela implique de rejeter les propositions visant à instrumentaliser le système fiscal (en règle générale par le biais de déductions) pour atteindre d'autres objectifs.

L'assiette fiscale doit donc être élargie pour que les revenus et la fortune réels soient effectivement imposés. La multiplicité des possibilités de déductions doit être abandonnée au profit d'une simplification de l'impôt direct. Pour remplacer les déductions, il faut introduire des allocations spécifiques (des chèques pour enfant, par exemple) qui permettent de soutenir les personnes qui en ont besoin sans effet d'aubaine.

Les déductions rendent le système fiscal moins transparent et facilitent l'évasion fiscale. Pour autant, élargir l'assiette ne signifie pas renoncer au principe de la progressivité de l'impôt.

c. Une imposition individuelle sans référence à l'état civil

En matière fiscale comme d'assurances sociales, l'indifférenciation de l'état civil est une des conditions essentielles de l'égalité entre hommes et femmes, mais aussi entre différents modes de vie. Le principe de l'imposition individuelle correspond aussi l'augmentation des ménages de célibataires ou de familles éclatées. Privilégier un type de ménage par rapport à un autre ne se justifie pas. Son introduction est une des principales revendications du PS, qui juge que l'état civil n'a aucune incidence sur la capacité économique et ne saurait donc constituer un critère valable. La situation spécifique des familles doit être prise en compte par l'attribution d'allocations pour enfant (voir 4c).

d. La progressivité pour plus de justice.

Le caractère progressif de l'impôt sur le revenu, soit le fait que les personnes plus aisées paient plus d'impôts, non seulement dans l'absolu, mais en termes de pourcentage assure la solidarité des plus riches avec le reste de la société. Quand on ne dispose que d'un revenu modeste, la charge fiscale est forcément plus lourde que pour quelqu'un qui gagne significativement plus que ce qu'il doit verser. La progressivité fait en sorte que cette charge soit la même pour tous. Dans un monde où les inégalités se creusent et où les hauts salaires ne sont en rapport ni avec le travail fourni, ni les responsabilités assumées, elle est plus que nécessaire.

Il convient donc de conserver la progressivité relativement forte de l'impôt fédéral direct car elle garantit que les hauts revenus helvétiques contribuent de manière équitable à la collectivité et ce même si la droite et les milieux économiques l'ont en horreur. Plus fondamentalement, il faut tout mettre en œuvre pour empêcher le glissement de l'impôt direct et progressif vers les impôts indirects ou les taxes diverses. Celui-ci conduit à charger plus fortement les revenus modestes et moyens que les hauts revenus. Raison pour laquelle et dans la mesure du possible, les taxes doivent être abandonnées et leur objectif rempli par l'imposition ordinaire.

e. Une harmonisation fiscale pour enrayer une concurrence ruineuse

La concurrence fiscale à laquelle se livrent les cantons pénalise une majorité de la population, à l'exception des entreprises les plus mobiles et des personnes fortunées qui ont les moyens de faire chanter les autorités fiscales. C'est pourquoi il est urgent d'harmoniser les dispositions et quotités fiscales cantonales, pour les personnes morales comme pour les personnes physiques. Il est totalement absurde qu'une société anonyme ou une personne privée aient la possibilité de se déplacer d'un canton à l'autre (et parfois, de quelques kilomètres seulement !) pour des raisons fiscales. Cela privilégie indûment les entreprises particulièrement mobiles, à commencer par les sociétés « boîte-aux-lettres ». Cette course aux baisses d'impôts est d'autant plus absurde qu'en comparaison internationale, la charge fiscale suisse est - aujourd'hui déjà - particulièrement légère, que ce soit pour les personnes physiques ou morales. Il faut une harmonisation et plus de coordination pour lutter contre cette concurrence excessive. A défaut, il est à craindre que la péréquation financière actuelle ne soit plus en mesure de rééquilibrer des différences considérables en matière fiscale.

f. Un engagement international contre l'évasion fiscale

De nombreux problèmes liés à la fraude ou à l'évasion fiscale ne peuvent se résoudre sur le seul plan national. La globalisation et la libéralisation de la circulation des capitaux offrent des possibilités pratiquement illimitées aux entreprises multinationales et millionnaires très mobiles d'« optimiser » leur imposition en jouant sur les différentes législations nationales¹¹. Chaque jour, des milliards font virtuellement le tour du monde, souvent via des places offshore, afin - par exemple - de verser des dividendes dans un pays qui ne les taxe pas puis de les transférer dans un autre sous la forme d'un prêt dont les intérêts sont libres d'impôt, au nez et à la barbe des autorités fiscales. Ce trafic international

¹¹ Thomas Rixen/Klaus Seipp. FES Wiso Diskurs. [Mit mehr Transparenz zu einem gerechten Steuersystem](#). Berlin, 2009. ¹¹

ne peut être combattu qu'au moyen de règles et des initiatives internationales à l'image des plans d'action spécifiques de l'OCDE.

4. Les huit piliers centraux de la politique fiscale

a. Une réforme équitable de l'imposition des entreprises

Les entreprises dépendent des prestations des collectivités publiques financées par l'impôt. Des infrastructures bien développées et entretenues, un système de formation de qualité supérieure, etc. contribuent significativement à la création de valeur et, en définitive, à générer des profits pour les entreprises. Il convient donc d'assurer une taxation appropriée des entreprises là où elles sont implantées et non dans un autre site où les impôts sont moins importants.

L'ampleur de l'évasion fiscale est gigantesque: on estime que, dans le monde entier, quelque 12'000 milliards de dollars qui ont échappé à l'impôt reposent dans des paradis fiscaux comme les îles anglo-normandes, les Caraïbes ou encore la Suisse. Ce sont des moyens qui manquent aux autres états pour financer leurs prestations publiques et qui sont donc prises en charge par les seuls contribuables honnêtes. C'est un problème qui ne peut être résolu que dans le cadre d'une coopération internationale car, dans le cas contraire, il subsistera toujours l'un ou l'autre moyen de contourner les réglementations en place.

N'en déplaise à la rhétorique néolibérale, il n'y a pas d'éléments probants à même d'alimenter la théorie qui veut que le taux d'imposition soit un facteur décisif d'implantation d'entreprises. Les décisions en la matière reposent sur l'évaluation globale de plusieurs critères différents et la Suisse dispose de nombreux atouts (infrastructures publiques, niveau de formation, concentration de sociétés innovantes et de hautes écoles, sécurité, stabilité, etc.). En comparaison internationale, l'imposition des entreprises demeure pourtant indécemment basse dans notre pays parce que la Suisse mène, dans ce domaine, une politique agressive plus proche de celle d'un pays en voie de développement qui cherche à tout prix à attirer des entreprises sur son territoire.

Alors que l'évolution des bénéfices des entreprises et des recettes fiscales a été à peu près parallèle jusqu'en 1997, l'écart n'a cessé de se creuser depuis. Les bénéfices ont pris l'ascenseur jusqu'à quadrupler en 2008. En fonction de l'introduction de nouvelles possibilités d'échapper à l'impôt, les recettes de la Confédération n'ont que doublé sur la même période. Pourtant, par le biais de l'impôt fédéral direct, la Confédération accorde moins de rabais d'impôt aux entreprises étrangères venant s'installer sur territoire suisse que les cantons qui ont mis en place des statuts spéciaux. La Confédération, n'accordant aucun rabais dans le cadre de l'impôt fédéral direct, contrairement aux cantons, a vu ses recettes sur les bénéfices des entreprises multipliées par 4 en 20 ans. Dans

le même temps, le PIB nominal n'a cru que de 70%. On voit donc que la Confédération est devenue extrêmement dépendante de cette manne. Cette évolution n'est pas due au hasard. Elle reflète au contraire une stratégie construite de braconnage fiscal. Face à la critique de l'étranger, la Confédération croyait naïvement pouvoir se défendre en montrant qu'elle-même n'octroyait aucun rabais, en se défaussant sur les cantons. Ces pratiques de dumping ne sont plus acceptées au plan international. Un mouvement inverse s'est engagé dans le cadre de l'OCDE et du G20. Peu à peu, un instrumentaire international contraignant se met en place pour lutter contre ces excès¹². Aujourd'hui, les accords sur la double imposition visent à éviter que les mêmes montants soient taxés deux fois. Ils devraient plutôt garantir que les impôts soient perçus là où il y a véritablement création de valeur.

Le PS exige:

- L'élimination des cadeaux fiscaux aux actionnaires et aux entrepreneurs par l'exonération partielle des revenus des dividendes et l'introduction du principe de l'apport en capital de la réforme de l'imposition des entreprises (USR II). Cela comprend également les cotisations sociales des employé-e-s et managers rémunérés par des dividendes avec des conséquences considérables sur les recettes de l'AVS.
- L'introduction d'un impôt sur les gains en capitaux pour corriger les lacunes de l'imposition sur les profits boursiers et partiellement financer la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises.
- La compensation pleine et entière, par les entreprises ou les actionnaires, des pertes de recettes qui pourraient découler de la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises.
- Pas de nouvelles niches fiscales comme par exemple la revalorisation libre d'impôt des réserves latentes des sociétés à statut particulier.
- Des prescriptions relatives à la transparence de la comptabilité des multinationales afin d'empêcher le transfert des bénéfices dans des pays où la fiscalité est plus basse, mais aussi lutter contre la corruption.

b. La fin du secret bancaire

Comme le démontre sans équivoque l'évolution récente, le rejet obstiné - par la droite et le Conseil fédéral - de l'introduction de l'échange automatique d'informations était une bien mauvaise idée. La Suisse est désormais confrontée à une insécurité juridique majeure et a dû se résoudre à céder aux menaces et exigences de la communauté internationale plutôt que d'avoir elle-même mis en place les conditions-cadre susceptibles de développer une place financière plus propre et concurrentielle.

¹² Roger Nordmann. Réforme III de l'imposition des entreprises – [Analyse et propositions](#). Lausanne 2014

Des procédures de diligence renforcées seront ainsi introduites pour s'assurer valablement que - indépendamment de leur pays d'origine - les clients soient en règle avec les autorités fiscales. Cet échange doit intervenir avec tous les pays qui disposent des capacités et d'une infrastructure appropriées. Pour tous les autres, une déclaration individuelle s'impose. Dans le cas contraire, la soustraction fiscale se poursuivra sous d'autres formes.

En raison de son statut de place financière de premier plan pour la gestion de fortune par-delà les frontières, la Suisse doit absolument se fixer les standards les plus élevés dans la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes, la corruption, la fraude fiscale, etc. Les polémiques à répétition autour du « Swiss finish » n'ont donc aucune raison d'être. Les acteurs de la place financière comme les autorités feraient mieux de se concentrer à combler toutes les lacunes et à établir (et mettre en œuvre) des standards indiscutables.

Le PS exige:

- L'introduction immédiate de l'échange automatique d'informations et la reprise des normes internationales en matière de transparence.
- L'abrogation de toutes les clauses du droit national qui permettent - en Suisse et à l'étranger - l'entraide administrative et juridique en matière fiscale.
- La conclusion d'accords relatifs à l'imposition à la source avec tous les pays avec lesquels l'échange automatique d'informations n'est pas encore possible, en particulier les pays en voie de développement.
- Il faut également conclure - avec tous ces pays - un accord permettant de liquider le passé, à savoir les montants soustraits au fisc qui n'ont toujours pas été imposés.
- Le renforcement des capacités de contrôle des administrations fiscales fédérales et cantonales.
- La mise en œuvre pleine et entière des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) pour combattre efficacement le blanchiment d'argent.

c. De l'imposition des familles à l'imposition individuelle

La question centrale est celle du lien actuel et injuste entre charge fiscale et état civil. Notamment parce que le nombre de personnes célibataires, mais aussi des personnes dont l'état civil change à plusieurs reprises tout au long de leur vie ne cesse croître. D'un point de vue socialiste, l'imposition individuelle est clairement préférable au modèle d'imposition individuelle des couples mariés (*splitting*). En matière fiscale comme d'assurances sociales, l'indifférenciation

de l'état civil est une des conditions essentielles de l'égalité entre hommes et femmes, mais aussi entre différents modes de vie. Le principe de l'imposition individuelle correspond aussi à l'augmentation des ménages de célibataires ou de familles éclatées. Privilégier un type de ménage par rapport à un autre ne se justifie pas. Il faut également renoncer à un modèle qui permettrait de choisir le mode d'imposition. Cela rendrait le système trop compliqué et favoriserait l'optimisation fiscale.

En augmentant les déductions fiscales pour enfant, on réduit automatiquement le revenu imposable. En fonction de la progressivité de l'impôt, les revenus supérieurs profitent davantage - en francs constants - d'une augmentation de ces déductions que les revenus modestes et moyens. Les pouvoirs publics « investissent » donc leurs rabais fiscaux de manière disproportionnée dans les ménages plus aisés. Cela ne saurait être le but de l'exercice.

Le PS exige:

- Un modèle d'imposition individuelle le plus simple possible.
- La différenciation entre imposition des familles et soutien aux familles: les déductions pour enfant doivent être supprimées et remplacées par un système d'allocation (voir également la résolution du Comité directeur du PS sur le lancement d'une initiative spécifique)
- Une simplification du système fiscal, en particulier par une réduction significative des possibilités de déductions.
- Les pertes exceptionnelles dues au changement de système doivent être réparties selon le principe de la capacité économique.
- L'introduction d'un impôt à la source pour les revenus afin de réduire les pertes fiscales et le volume de travail des administrations fiscales.
- Le rejet sans équivoque ni contre-projet de l'initiative du PDC qui vise à exonérer d'impôt les allocations pour enfant.

d. Les forfaits fiscaux violent la Constitution

Les forfaits fiscaux, ou imposition selon la dépense, violent la justice fiscale et les principes constitutionnels d'égalité des droits et d'imposition selon la capacité économique. Ils permettent aux riches étrangères et étrangers résidant dans notre pays de payer comparativement moins d'impôts que les Suissesses et les Suisses.

Depuis 2009, cinq cantons (ZH, BL, AR, SH et BS) ont totalement supprimé les forfaits fiscaux. Cinq autres cantons (TG, SG, LU, BE et NW) ont renforcé leur législation suite à des initiatives socialistes. Les citoyen-ne-s tolèrent visiblement de moins en moins cette inégalité de traitement entre suisses et étrangers. Le contre-projet indirect à l'initiative populaire fédérale de gauche (modifications de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et de celle sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes) ne constitue pas une alternative

dans la mesure où il ne fait que consolider des inégalités inacceptables. Le *dumping* fiscal pour les super-riches ne saurait demeurer un modèle d'affaires. Si nous voulons instaurer la justice fiscale dans ce pays, il faut que chacun-e paie des impôts en fonction de son revenu ou de sa fortune personnelle, indépendamment de sa nationalité.

Le PS exige:

- La suppression de l'imposition forfaitaire grâce à l'initiative «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)» qu'il a co-lancée et qui devrait être soumise cette année encore en votation.
- L'abolition des avantages fiscaux accordés aux expatrié-e-s, soit les cadres supérieurs et les spécialistes temporairement dépêchés en Suisse par un employeur étranger.

e. Un impôt sur les successions contre la féodalisation

Ces 30 prochaines années, il faut s'attendre à des successions particulièrement importantes dans la mesure où des fortunes accumulées durant les années 70 seront transmises d'une génération à l'autre. L'expert Hans Kissling estime qu'environ 900 personnes vont hériter de plus 100 millions de francs. Dans quelque 120 cas, l'héritage dépasse le milliard de francs¹³. Cette nouvelle vague de successions va encore accentuer la disparité de la répartition des richesses. En effet, en fonction de la concurrence fiscale intercantonale, de nombreux cantons l'ont réduit ou tout simplement aboli, il faut introduire un impôt sur les successions et donations au plan fédéral. Le dispositif prévu est équilibré avec un taux fixé à 20%, une exonération générale pour les sommes inférieures à 2 millions de francs ainsi que des prescriptions spéciales pour les PME et les exploitations agricoles. L'imposition serait sensiblement inférieure à celles que connaissent l'Allemagne (30%), la France (40%), la Grande-Bretagne (40%) et les USA (49%, temporairement réduite à 28%). A l'image des gains de loterie (qui sont eux imposés), les héritages tombent sans qu'aucune prestation particulière n'ait été fournie. Il n'est que justice qu'ils soient imposés comme les revenus du travail.

Le PS exige:

- L'introduction d'un impôt fédéral sur les successions grâce à l'initiative populaire « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale) » qui devrait vraisemblablement être soumise en votation en 2015.

¹³ Hans Kissling. Reichtum ohne Leistung. Zürich, 2008.

f. Une taxe sur les transactions financières pour freiner la spéculation

A l'issue de la dernière crise financière mondiale, l'idée d'une taxe sur les transactions financières permettant de limiter la spéculation, mais aussi de faire en sorte que le secteur financier soit mis devant ses responsabilités a été relancée. La croyance selon laquelle il est toujours nuisible d'entraver les forces du marché s'est largement brisée, y compris dans les rangs de la droite la plus convaincue. Entretemps, 10 états de l'UE ont décidé d'introduire une taxation, certes modérée, sur toutes les transactions boursières, mais qui garantit également que les transactions à haute fréquence ne soient plus aussi lucratives. Les taxes devraient entrer progressivement en vigueur et prochainement concerner le marché des actions et des produits dérivés. En fonction de ces nouvelles dispositions, il ne reste plus beaucoup d'arguments à la Suisse pour ne pas adapter l'actuel droit du timbre de manière analogue à la nouvelle taxe sur les transactions financières prévue par l'UE. Cette taxation ne freinera pas seulement les spéculations qui menacent la stabilité financière (et notamment le « *speedtrading* »), mais permettront également de percevoir des recettes auprès d'une branche qui - pour des raisons techniques - est aujourd'hui épargnée par la TVA.

Le PS exige:

- L'introduction, par la Suisse et en même temps que ses voisins européens, d'une taxe sur les transactions financières sur les actions, obligations et autres produits dérivés d'ici 2016.
- L'engagement de la Suisse, dans les instances internationales, pour la participation d'un maximum d'états à ce nouveau type de taxation.
- Qu'une partie des recettes soient consacrée à des tâches globales (lutte contre les changements climatiques ou contre la pauvreté).

g. Pas de hausse de la TVA au détriment des petits revenus

Comme il s'agit d'un impôt indirect ne dépendant pas du revenu, une hausse de la TVA présente toujours le danger d'une répartition de la charge fiscale du haut vers le bas. C'est la raison pour laquelle il convient de s'opposer à tout financement d'une réforme de l'imposition des entreprises par le biais de la TVA. Sa simplification, prenant en compte l'abolition des franchises et des taux spéciaux, est une bonne chose pour autant que soit prévue une réduction - socialement fondée - des taux appliqués aux biens de première nécessité.

Le PS exige :

- Des réformes de la TVA qui n'aboutissent pas à une charge supplémentaire pour les revenus modestes et moyens. L'évolution du taux doit, dans tous les cas, être socialement supportable.
- Le rejet de toute disposition spécifiquement destinée à certaines branches aux frais de la collectivité, à l'image de l'initiative populaire « Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration ».
- La compensation de l'exonération - pour raisons techniques - du secteur bancaire de la TVA par l'introduction d'une taxe sur les transactions financières.

h. Une réforme fiscale écologique pour l'avenir

La consommation effrénée d'énergies non renouvelables et son influence sur l'environnement demeurent un problème fondamental qui n'est pas résolu. Les outils économiques représentent - parallèlement aux réglementations et prescriptions directes - un facteur essentiel pour parvenir à une meilleure protection de l'environnement et du climat. Il convient donc de faire en sorte que le marché internalise les coûts externes que son développement fait peser sur l'ensemble de la société. S'agissant de notre système fiscal, il faut enfin reconnaître les conséquences à long terme de la transition énergétique. Objectif principal: augmenter la part des énergies renouvelables et donc diminuer la consommation de combustibles fossiles.

Avec la redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP) ou la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV), de tels instruments ont déjà été introduits avec succès. Les prix doivent prendre en compte la réalité des coûts ainsi que le principe du pollueur-payeur. Par exemple, l'énergie nucléaire est hautement subventionnée. Ses tarifs sont ainsi particulièrement bas parce que la couverture d'assurance est totalement ridicule, la moindre des bicyclettes est mieux assurée. Il faut donc revoir notre fiscalité sous un angle écologique. Depuis les années 90, quelques pays européens s'y sont mis et les expériences menées sont généralement positives.

Le réchauffement du climat est sans conteste un des plus grands défis auxquels la politique, l'économie et la société sont confrontées aujourd'hui. Ses conséquences négatives pèsent considérablement sur l'économie en raison de leurs coûts énormes. Comme la Suisse est évidemment appelée à prendre sa part dans le renversement de cette évolution, cela signifie la mise en œuvre efficace de mesures en faveur du climat et donc la réduction de la consommation d'énergie et des ressources par une promotion conséquente des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

En reconnaissant assez tôt et en mettant à profit le potentiel économique d'une transition écologique, il sera non seulement possible de réduire les coûts à long

terme du réchauffement climatique, mais aussi de se profiler dans de nouveaux secteurs et de profiter de l'essor d'une nouvelle branche économique. Dans son premier rapport de 2006, Nicholas Stern avait déjà démontré combien il serait plus cher de lutter contre les changements du climat plutôt que de les prévenir¹⁴.

Le PS exige:

- En complément à la promotion des instruments subventionnant la transition énergétique, il faut augmenter la taxe sur les carburants afin de renforcer sa fonction incitative et lutter contre la hausse des émissions de CO₂.
- L'introduction d'une taxe sur les combustibles et l'électricité (le courant d'origine non-renouvelable).
- Le passage, dans une 2^{ème} étape de la stratégie énergétique 2050 d'un système de promotion à un système de taxation socialement supportable.

5. Conclusion: pour une politique fiscale plus juste

En comparaison internationale, la Suisse jouit de finances solides et d'un endettement particulièrement bas qui lui donne les moyens de mener une autre politique, notamment en matière d'investissements. Sous la férule de la droite, elle poursuit au contraire un programme d'économies permanent dicté par le frein aux dépenses et qui entrave la marge de manœuvre de l'État. En 2009 - année de crise - la Suisse a ainsi affecté 11 milliards de francs à la réduction de sa dette.

Cette vision à courte-vue axée sur les résultats budgétaires annuels empêche de conduire une politique financière basée sur l'avenir prévoyant des investissements pour une croissance durable et permettant de stabiliser les moments de crise par la dépense. En présentant une étude pour « Une politique financière dans l'intérêt des générations futures », le PS a démontré qu'une autre politique était possible et que celle répondant au credo néolibéral ne débouchait pas forcément sur une croissance automatique et une prospérité partagée par toutes et tous. Ce qui est décisif, c'est la répartition judicieuse des recettes fiscales, par exemple dans des investissements générateurs de croissance dans les infrastructures et la formation. Un système fiscal plus juste et plus simple est également indispensable pour conserver la confiance de la population. En laissant grandes ouvertes des niches fiscales, on sape la morale comme la paix sociale. Une politique fiscale socialiste doit - au contraire - contribuer à l'égalité des chances, minimiser l'insécurité sociale (en lien, par exemple, avec la mondialisation) ainsi que veiller à la redistribution des richesses nationales.

¹⁴ Nicolas Stern. Review on the Economics of Climate Change. London, 2006.

Une mauvaise politique fiscale compromet notre futur. Raison pour laquelle cette prise de position socialiste pour plus de justice s'apparente à un appel à enfin se réveiller. On peut la résumer en huit points qui sont les suivants:

1. Il faut plus de justice fiscale en Suisse.
2. La Suisse a besoin d'un système fiscal plus simple, plus transparent en lequel ses citoyen-ne-s se reconnaissent et non une usine à gaz qui ne profite qu'aux plus aisés.
3. La charge fiscale doit être transférée. Le travail et la consommation doivent être moins taxés contrairement au capital et à l'énergie.
4. Tous les revenus et les gains dépassant le minimum vital doivent être imposés, y compris les gains en capitaux et les successions afin de garantir des ressources suffisantes.
5. Il ne faut pas forcément plus d'impôts, mais surtout moins de niches fiscales et d'exceptions et empêcher la transition d'une imposition directe vers une imposition indirecte comme de l'impôt vers toutes sortes de taxes.
6. Nous avons besoin d'une politique fiscale dans l'intérêt des générations futures sans caisses vides ni investissements reportés aux calendes grecques.
7. La Suisse n'a pas besoin d'une réglementation spécifique, mais se conformer le plus possible au droit européen et aux standards de l'OCDE tout en veillant à compatibilité avec ses voisins européens.
8. La justice fiscale doit être internationale, éviter les lacunes et mettre en place une coopération qui permette d'imposer - partout - tous les acteurs, revenus et autres.

Résolution du Susanne Leutenegger Oberholzer, conseillère nationale BL

Le PS pour plus de justice fiscale: halte aux privilèges pour les riches étrangers – OUI à l’initiative contre les forfaits fiscaux

Un des facteurs résiduels qui fait que la Suisse demeure un havre largement reconnu pour la soustraction fiscale est lié au maintien, dans la plupart des cantons, de forfaits fiscaux, autrement dit de l'imposition selon la dépense. Ce dispositif permet aux riches étrangers de s'abstenir d'être imposés sur la totalité de leurs revenus et fortune en négociant -avec le fisc – une taxation forfaitaire se basant notamment sur un multiple de la valeur locative de leur logement. Il contrevient donc clairement à la justice fiscale et notamment au principe constitutionnel de l'imposition en fonction de la capacité économique et financière. Avec - pour conséquence - que les riches étrangers paient comparativement moins d'impôts que les Suissesses et les Suisses. Cela a non seulement un impact sur la morale fiscale, mais ouvre grand les portes à tous les types d'abus. Des interstices où les milliardaires et autres oligarques sont les premiers à s'engouffrer.

Dans quelques cantons (ZH, SH, AR, BS, BL), il a été décidé d'abolir ces privilèges. Et, n'en déplaise aux oiseaux de mauvais augure, la menace d'une délocalisation massive brandie par les bénéficiaires de l'imposition forfaitaire ne s'est pas réalisée. Au final, l'administration cantonale encaisse plus d'impôts auprès de celles et ceux qui sont resté-e-s qu'elle n'en encaissait avant auprès de tous les profiteurs.

Voilà des années que le PS combat cet impôt. Raison pour laquelle il soutient l'initiative «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)» qui sera vraisemblablement soumise en votation cette année encore. Le contre-projet indirect (modifications de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et de celle sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes) ne constitue pas une alternative dans la mesure où il ne fait que consolider des inégalités inacceptables. Puisque la majorité de droite du Parlement a rejeté cette initiative, il convient donc de faire appel au peuple et aux cantons.

Nous rejetons le tourisme fiscal, en Suisse comme au plan international. A l'instar de ce qui s'est passé pour le secret bancaire, il faut s'attendre à ce que la pression étrangère augmente à l'égard des forfaits fiscaux. Dans son rapport de janvier 2012 consacré à la Suisse, l'OCDE a déjà recommandé leur abrogation. En outre, depuis la récente adoption de l'initiative contre l'immigration de masse, on ne saurait maintenir de tels privilèges pour les riches étrangers. La Suisse doit, au contraire, tout mettre en œuvre pour combler les lacunes de sa fiscalité plutôt que de s'exposer à de nouvelles mesures de rétorsion.

Proposition:

Le Comité directeur du PS Suisse mène - de concert avec les organisations qui lui sont proches - une campagne de votation aussi large qu'active. Plusieurs cantons ont montré la voie: les forfaits fiscaux ne sont pas une fatalité. Pour qu'ils soient définitivement rejetés dans les urnes, nous devons toutefois faire preuve d'un engagement total.

Proposition du Comité directeur: accepter. Le Comité directeur fournira un argumentaire complet en vue de la campagne.

Résolution du Comité directeur

Un chèque pour chaque enfant (initiative pour les chèques-enfants)

Une politique familiale moderne doit permettre de garantir aux parents comme aux enfants de mener une vie sans souci économique majeur, indépendamment du modèle familial, de son statut ou son revenu. Les enfants doivent disposer des mêmes chances de départ et pouvoir se développer librement en fonction de leurs capacités et leurs besoins.

Cette égalité des chances implique non seulement un système public de formation de qualité supérieure comprenant des structures de conseil et d'accueil extra-familiales professionnelles et abordables, mais aussi le soutien financier direct de la Confédération, des cantons et des communes.

Aujourd'hui déjà, ces collectivités publiques soutiennent les familles par le biais de déductions fiscales qui représentent un montant global de l'ordre de 2,9 milliards de francs. La somme peut paraître élevée, mais elle très inégalement répartie. Les familles les plus riches en profitent considérablement plus que celles disposant d'un revenu moyen. Sans même parler des familles à bas revenu qui ne profitent tout simplement pas des déductions fiscales. C'est que, plus le revenu est élevé, plus la déduction est importante. Une famille avec deux enfants en âge de scolarité et disposant d'un revenu imposable annuel de 120'000 francs bénéficie d'une déduction de 1'600 francs sur l'impôt fédéral. Elle n'est, en revanche, que de 900 francs pour une famille identique mais dont le revenu imposable est de 60'000 francs par année. Cette inégalité de traitement est inacceptable car les coûts par enfant sont les mêmes que les parents soient aisés ou non. L'Etat ne saurait privilégier encore celles et ceux qui le sont déjà.

Passer de ce système injuste au principe « Un enfant, une allocation » ne mettrait pas seulement fin aux privilèges indus accordés aux familles aisées, mais améliorerait également la situation des familles à bas revenu.

Sur la base de la décision de l'Assemblée des délégué-e-s du 29 mars 2014, le PS Suisse entend donc élaborer et lancer une initiative spécifique afin de contribuer à une politique familiale moderne et progressive, pour tous, sans privilèges. Son lancement est prévu dans le cadre d'un Congrès électoral extraordinaire au début de 2015.

Proposition du Comité directeur: accepter

ORDRE DU JOUR POINT 11: RÉSOLUTIONS ET PROPOSITIONS

Résolution du PS 60+

Les recettes d'hier ne sont pas la solution aux problèmes d'aujourd'hui

Contre la réintroduction du statut de saisonnier

Ces derniers temps, des décisions politiques prises lors des initiatives populaires ont eu de graves conséquences pour les personnes concernées : c'est par exemple le cas avec l'adoption de l'initiative sur le renvoi, sur l'internement à vie ou, d'autres encore plus problématiques en ce qui concerne l'Etat de droit, telle que l'initiative contre les minarets. De plus, un autre signal allant dans le même sens a récemment été donné : avec l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse, des contingents d'étrangers seront désormais réintroduits, et ce, malgré l'incohérence d'un tel outil pour gérer l'immigration.

Nous, membres du PS60+, nous opposons à toute aspiration à réintégrer un statut de saisonnier si hostile. Les gens ne peuvent être considérés comme des marchandises et être déplacés à tout va. Nous combattons la suppression du regroupement familial et le démantèlement du statut juridique des migrants. Nous ne voulons pas d'un retour aux séjours de courte durée, qui rendent impossible tout changement d'emploi et donnent aux personnes concernées un statut juridique extrêmement précaire.

Nous, membres du PS60+, sommes de la génération qui se souvient encore à quel point le statut de saisonnier a fonctionné de manière inhumaine et quelles indignes répercussions il a eu. Nous nous souvenons des privations de droits et de l'arbitraire sur le marché du travail, de la dégradation des conditions de vie dans les baraquements, de la souffrance des familles séparées, des enfants cachés qui ne pouvaient aller à l'école, à la violation des Droits humains et de la dignité humaine des travailleurs saisonniers, qui n'avaient été amenés chez nous qu'en tant que main-d'œuvre.

A ce titre, nous rejetons vigoureusement l'initiative ECOPOP, qui arrivera prochainement en votation. Son adoption aurait des conséquences encore plus désastreuses. L'initiative prévoit une limitation beaucoup plus forte de l'immigration, qui serait appliquée en violant massivement les droits existants des étrangères et étrangers vivant déjà chez nous. Cette initiative est xénophobe et nuit aux droits des travailleurs. Sous couvert d'écologie, elle combat l'immigration. De plus, elle est absurde, parce qu'elle ne tient pas compte de l'impact des dérapages économiques sur l'environnement.

Nous souhaitons maintenir l'impact positif de la libre circulation des personnes. Elle est basée sur l'égalité de traitement de tous les travailleurs, qui peuvent ainsi vivre et travailler légalement en Suisse. Dans le même temps, nous exigeons de renforcer les mesures d'accompagnement pour les travailleurs indigènes et les protéger de la pression sur les salaires. Nous nous engageons pour une Suisse ouverte, qui contribue à façonner l'avenir de l'Europe.

Résolution de la Conférence des membres du PS 60+ du 3 mai 2014 à Berne à l'attention du Congrès du PS Suisse du 28. Juin 2014 à Winterthur

Proposition du Comité directeur: accepter

Résolution du Comité directeur

Poursuivre le plan d'action du PS migrant-e-s – promouvoir la transnationalité des listes électorales

Plus de 35% de la population résidant en Suisse, soit 1,9 million de personnes, auxquelles s'ajoutent 0,9 millions de doubles-nationaux, détient un passeport étranger. Plus de 35% des nouveaux mariages sont mixtes, une proportion qui dépasse les 50% dans la classe d'âge entre 18 et 24 ans. Par ailleurs, un-e Helvète sur huit vit et travaille temporairement ou à long terme hors de nos frontières. Bref, la multi-culturalité et la mobilité de notre société sont particulièrement importantes.

Ces deux caractéristiques n'imprègnent pourtant que très marginalement le quotidien politique. La population suisse issue de la migration est ainsi clairement sous-représentée et pas seulement en raison d'éventuels obstacles juridiques. Les personnes d'origine étrangère sont également sous-représentées dans les autorités et les commissions auxquelles elles peuvent légalement accéder.

Certes, en comparaison avec d'autres formations politiques, le PS n'est pas la moins bien lotie. Il n'en demeure pas moins que les migrant-e-s sont également sous-représentés dans les instances dirigeantes du parti, sur ses listes de candidat-e-s, parmi ses élu-e-s dans les commissions et autres autorités de même qu'au sein de sa base militante.

Comme l'ont confirmé ces dernières années divers Congrès et Assemblées de délégué-e-s, cela doit changer. Le 25 juin 2011, à Olten, l'AD a approuvé la résolution « Citoyen-ne-s du monde en Suisse, Suisse-sse-s dans le monde: pour un renforcement de la coopération entre les partis progressistes et les organisations de différents pays ». Le Congrès de 8 et 9 septembre 2012, à Lugano a donné son feu vert au « plan d'action du PS migrant-e-s pour renforcer la représentativité des personnes d'origine étrangère au sein du parti ». Le 29 juin 2013, à Fribourg, l'AD a lancé la « Campagne pour le renforcement de la participation de camarades sans passeport suisse dans les Commissions communales ».

Au printemps de cette année, la campagne en vue des élections au Parlement européen, menée de concert avec les sections suisses des partis frères européens, a également donné un nouvel élan au PS migrant-e-s. Il a également accueilli plusieurs nouveaux membres dans la foulée de la votation du 9 février 2014 sur l'initiative « contre l'immigration massive ».

Depuis sa séance constitutive du 14 avril 2012, un comité provisoire du PS migrant-e-s travaille donc d'arrache-pied. Divers partis cantonaux ont répondu à

l'appel en y déléguant une à deux à personnes pour les y représenter. Les partis frères représentés en Suisse y participent également et, dans quelques cantons, des réseaux socialistes spécifiquement consacrés aux personnes migrantes se sont constitués.

En fonction de ces éléments, le Congrès prend les décisions suivantes:

1. Le plan d'action – sur deux ans - du PS migrant-e-s pour renforcer la représentativité des personnes d'origine étrangère au sein du parti approuvé par le Congrès de Lugano doit être poursuivi. Les partis cantonaux et les sections sont invités à promouvoir l'adhésion de personnes migrant-e-s – avec ou sans passeport suisse – et à tout mettre en œuvre pour leur assurer – à tous les échelons – une représentativité correspondant, au moins, à leur proportion dans la population.
2. Les partis cantonaux qui n'ont pas encore délégué un-e représentant-e ou une personne de contact dans les instances régionales ou nationales du PS migrant-e-s sont priés de le faire.
3. Ils veillent à ce que les personnes migrantes soient représentées sur des listes de candidat-e-s pour les élections au Conseil national de 2015.
4. La collaboration avec les sections suisses des partis frères doit encore être développée, notamment en renforçant la possibilité d'une double adhésion au PS et à la formation de leur pays d'origine.

Proposition du Comité directeur: accepter

Résolution de Brice Touilloux, PSG et vice-président de la JS Genevoise

Projet « Comité d'Olten 2018 »

En 2018, nous fêterons le centenaire de la formation et de l'appel du Comité d'Olten. Ce comité s'était formé durant la Première Guerre Mondiale dans le but de défendre les classes populaires et moyennes face au conseil fédéral, qui dans les faits, avait les pleins pouvoirs.

Le Comité d'Olten a été formé par le Parti Socialiste Suisse et les syndicats. Durant six mois, il a défendu par le dialogue les plus démunis. Lorsque le dialogue a été rompu par le Conseil fédéral, le Comité d'Olten a édicté un Appel à la grève générale en demandant l'instauration de 9 points. Ces points amélioreraient significativement la vie courante des classes populaires et moyennes. Malgré la mobilisation de l'armée par le conseil fédéral, le Comité d'Olten et les grévistes ont refusé de prendre les armes pour éviter un bain de sang. Même si la grève fut un échec, une bonne partie de ces points a été appliquée depuis 1918, par la voie parlementaire ou via des initiatives populaires.

Le Comité d'Olten a donc défendu les classes populaires et moyennes face au diktat de la classe possédante. Ce comité était progressiste (défense du droit des femmes), démocratique (vote à la proportionnelle), social (défense d'une AVS et AI) et réaliste (paiement de la dette par les possédants). Il s'agit de notre histoire en tant que socialistes suisses, et nous pouvons être fiers de porter cet héritage.

Dans quatre ans nous serons en 2018. Nous aurons là la meilleure occasion de réunir toute la gauche en fêtant le centenaire du Comité d'Olten. Nous proposons donc :

- a) La création d'un groupe « Comité d'Olten 2018 » au sein du PSS pour préparer une réunion à Olten en 2018.
- b) Ce groupe travaillerait à choisir 9 nouveaux points concrets. Il s'agira des 9 points à appliquer immédiatement pour améliorer la vie de tous les jours des Suisses et des Suissesses.

Et nous, camarades du PSS, nous travaillerons à ce que ces points soient appliqués durant le 21^{ème} siècle.

Annexe: Extrait de l'appel du Comité d'Olten:

« Nous demandons la réforme immédiate du gouvernement actuel du pays, conformément à la volonté présente du peuple. Nous demandons que le nouveau gouvernement s'engage à réaliser le programme minimum suivant :

1. Renouvellement immédiat du Conseil national d'après la proportionnelle.
2. Droit de vote et d'éligibilité de la femme.
3. Introduction du droit au travail pour tous.
4. Introduction de la semaine de 48 heures dans toutes les entreprises publiques et privées.
5. Organisation d'une armée essentiellement populaire.
6. D'accord avec les producteurs agraires, assurer le ravitaillement.
7. Assurance vieillesse et invalidité.
8. Monopole de l'Etat pour l'importation et l'exportation.
9. Paiement des dettes publiques par les possédants »

Proposition du Comité directeur : accepter

Motifs:

Le Comité directeur partage la fierté exprimée par le PS genevois à l'égard de l'héritage du Comité d'Oltén. Fondé en février 1918 en réponse à l'un des pires conflits sociaux entre une partie des entrepreneurs réalisant de gigantesques bénéfices en raison de la guerre et des travailleuses et travailleurs toujours plus frappés par la précarité, l'engagement du Comité d'Oltén se traduit notamment, le 11 novembre 1918, par la grève générale, un des événements sociaux helvétiques les plus riches de conséquences du 20^{ème} siècle. Préalablement, Robert Grimm avait réuni les principaux responsables des syndicats et des partis pour convenir des 9 revendications rappelées ci-dessus:

Même si le Conseil fédéral a finalement contraint les grévistes à la capitulation le 14 novembre, la grève générale va déboucher sur des succès considérables à long terme : de la réduction du temps de travail (semaine de 48 heures) aux conventions collectives de travail en passant (plus tard) par l'introduction de l'AVS.

En 2013, le PS Suisse a célébré son 125^{ème} anniversaire. Durant toute l'année et en particulier, le 9 septembre à Berne lors de la fête du Jubilé, nous nous sommes attachés à faire valoir notre contribution à une Suisse plus juste, plus sociale et solidaire. La grève nationale de 1918 a joué un rôle considérable en tant que point d'appui et pivot de nombreux acquis sociaux, qui ont contribué à bâtir la Suisse moderne que nous connaissons.

La politique du passé s'avère également avoir un très important potentiel éducatif pour les valeurs socialistes, qui doit encore davantage être utilisée et ainsi être présentée à travers de futurs événements commémoratifs, dans les prochains mois ou années.

Le souvenir des pires catastrophes du XX^e siècle doit être maintenu et constamment renouvelé. Sur les ruines de deux guerres mondiales, d'autres Etats ont été fondés ; des Etats qui, pour rendre impossible la répétition de tels événements, ont mis en place des institutions : les travaux de la paix en Europe, le système collectif de sécurité des Nations unies et les droits humains en Europe et dans le monde. **Le 8 mai 2015**, nous commémorerons la **fin de la Seconde Guerre mondiale** pour la septantième fois. Le PS veillera à ce que ces commémorations soient orientées afin que tous ceux qui se sont battus pour ce grand projet de paix européenne soient remerciés.

A la fin de l'année 2015, nous fêterons avec diverses rencontres et par une cérémonie le 5 septembre 2015 à Zimmerwald ; cette dernière célébrera les 100 ans de la **Conférence de Zimmerwald (1915-2015)**. La Fondation Robert Grimm, avec le soutien du Parti socialiste et des syndicats, profitera de ce jubilé pour organiser une confrontation historique entre le mouvement de Zimmerwald et l'internationalisme du mouvement ouvrier.

Cette culture mémorielle doit incontestablement se poursuivre avec la commémoration de la grève générale. Le Comité directeur considère ainsi que la célébration de son centenaire présente un potentiel considérable. Il salue le projet de constitution d'un groupe de travail et ne manquera pas de lui confier un mandat en temps utile. Evidemment, cette célébration doit aussi permettre de mettre en valeur les positions et revendications actuelles du PS Suisse. S'agissant de la forme sous laquelle ces dernières devraient être présentées (en 9 points ou différemment), le Comité directeur propose de laisser cette question encore ouverte pour l'instant. Le Comité directeur va ainsi développer un concept pour 2016.